

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

23 mars 2017
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
68^e réunion

Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation

Situation en Colombie

L'accord de paix signé entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) a été approuvé par le Congrès et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016. Le Gouvernement a également engagé des négociations de paix avec l'Armée de libération nationale. S'appuyant sur sa connaissance des communautés touchées, le HCR a soutenu les efforts de renforcement de la paix conformément au rôle que lui a assigné l'accord de paix, à savoir assister les victimes. Le HCR suit en outre la situation dans les régions instables, qui connaissent des déplacements dus à l'apparition de groupes armés dans les régions abandonnées par les FARC.

En Équateur, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi sur la mobilité humaine, qui a actualisé le cadre de régularisation du statut migratoire et de réfugié dans le pays. Cette loi a également réaffirmé des principes importants tels que l'égalité de traitement de tous les individus devant la loi, le principe de non-refoulement et la non-imposition de sanctions pénales pour entrée irrégulière sur le territoire. Le HCR a continué à promouvoir l'intégration des réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence dans les plans et les politiques nationaux. De plus, l'accord de siège entre le HCR et le Gouvernement équatorien a été approuvé par l'Assemblée nationale et est entré en vigueur mi-janvier.

Venezuela (République bolivarienne du)

Les évolutions récentes intervenues en République bolivarienne du Venezuela ont abouti à l'arrivée d'un nombre croissant de Vénézuéliens dans de nombreux pays de la région. Entre 2011 et 2016, plus de 40 000 Vénézuéliens ont demandé l'asile dans les Amériques et au-delà, dont plus de 27 000 en 2016, principalement au Brésil, au Costa Rica, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique et au Pérou. D'autres tentent de régulariser leur statut en vertu de divers dispositifs migratoires existant dans les pays d'accueil. Dans les Caraïbes, compte tenu de la petite taille de certains de ces États insulaires, l'arrivée des Vénézuéliens, même si leur nombre est relativement faible, a eu des répercussions disproportionnées sur les capacités d'accueil.

Amérique centrale

Malgré plusieurs interventions politiques et institutionnelles positives menées par les Gouvernements du Guatemala, d'El Salvador et du Honduras et par des organisations de la société civile, les déplacements forcés à l'intérieur du Triangle nord de l'Amérique centrale et depuis cette région se sont poursuivis sans diminuer d'intensité. Cette situation a été due à une multitude de facteurs interdépendants, dont la violence des groupes criminels organisés. Le HCR a intensifié sa coopération avec les gouvernements de la région en signant un mémorandum d'accord avec le Guatemala visant à renforcer le système d'asile de ce pays ainsi que la gestion des mouvements mixtes. L'Organisation a aussi fourni un soutien direct aux institutions

salvadoriennes et honduriennes s'occupant des personnes déplacées et des victimes de la violence pour aider leurs ressortissants se trouvant à l'étranger ayant besoin de la protection internationale. Des alliances stratégiques ont été nouées avec le médiateur, les organisations confessionnelles et les partenaires de la société civile en vue de fournir une protection et une assistance aux personnes et aux communautés touchées par la violence, ainsi qu'aux personnes expulsées ayant des besoins de protection. Les groupes de travail interorganisations dirigés par le HCR ont joué un rôle essentiel dans l'intégration d'une perspective relative à la protection dans les cadres et les programmes des Nations Unies, ainsi que dans le Groupe de développement des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes au niveau régional.

Si la violence a des répercussions considérables, elle touche tout particulièrement les enfants, les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Beaucoup de ces catégories d'individus recherchent la protection internationale dans les pays voisins et au-delà.

À la différence des années précédentes, où une augmentation du nombre de demandes d'asile déposées par des personnes venant du Triangle nord de l'Amérique centrale avait principalement été enregistrée aux États-Unis et au Canada, la hausse la plus forte des demandeurs d'asile de cette région a été enregistrée dans les pays voisins de cette région en 2016. Le Mexique a reçu près de 9 000 nouvelles demandes, soit un bond de 156 % par rapport à 2015. Un accroissement similaire des demandes d'asile a aussi été constaté au Costa Rica et au Panama, et dans une moindre mesure au Belize et au Nicaragua.

Les Caraïbes

En décembre 2016, les représentants de 14 États se sont réunis pour la première rencontre de fond des Consultations sur les migrations dans les Caraïbes, accueillie par Trinité-et-Tobago, avec l'appui du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de la Communauté caribéenne. Ces consultations ont été l'occasion de développer des approches cohérentes de la réponse aux mouvements mixtes dans les Caraïbes, auxquels prennent part des Haïtiens, des Cubains et des personnes d'autres continents.

Trinité-et-Tobago a également commencé à mettre en œuvre le programme assurance qualité en matière d'asile et est en train d'élaborer un cadre national pour les réfugiés. D'autres pays des Caraïbes se sont dits prêts à entamer des discussions sur des décrets nationaux relatifs aux réfugiés.

Le Cône Sud

En Argentine, le Secrétaire national pour les familles, les enfants et les adolescents, au sein du Ministère du développement social, a commencé à fournir une assistance directe aux demandeurs d'asile vulnérables. Parallèlement, la société civile a exprimé son inquiétude concernant un décret adopté en janvier 2017 à titre d'amendement de la loi sur la migration de l'Argentine¹, qui prévoit une approche plus restrictive de la gestion des frontières.

Au Brésil, le Congrès a approuvé le projet de loi sur la migration (2516/15), qui fait une priorité de l'accueil humanitaire, régularise l'octroi de documents et l'intégration socio-économique, ainsi que l'accès aux services sociaux et de santé publique pour les étrangers, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés. Le projet de loi n'entrera en vigueur qu'après l'approbation du Sénat. Une amnistie est également prévue pour les personnes qui sont entrées au Brésil avant juillet 2016.

¹ Loi sur la migration n° 25.871 (2004), son décret d'application n° 616/2010 et la loi sur la citoyenneté n° 346 (1879)

À la suite de l'engagement pris par le Brésil lors du Sommet des leaders sur les réfugiés qui s'est déroulé aux États-Unis le 20 septembre, le Gouvernement a lancé un appel d'offres pour la mise en œuvre de projets d'intégration locale par la société civile. À l'issue de cet appel, quatre projets d'un montant total de 400 000 dollars E.-U. sont désormais en cours d'exécution.

En janvier 2017, le Pérou a adopté le décret législatif sur la migration n° 1350-2017, qui établit un cadre juridique régissant l'entrée, la sortie, le séjour temporaire et le droit de résidence permanent pour les étrangers, ainsi que la procédure migratoire. Le décret reconnaît les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés, et garantit la non-imposition de sanctions pénales pour entrée irrégulière sur le territoire, la non-discrimination envers les étrangers et la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que le maintien de l'unité familiale.

B. Atteindre les priorités stratégiques globales

Le Plan d'action du Brésil

Deux ans après son adoption, la Déclaration et Plan d'action du Brésil reste un cadre valable pour renforcer les normes de protection et promouvoir des solutions globales dans la région. L'« Instituto de Política Pública en Derechos Humanos » (IPPDH) du MERCOSUR², avec l'appui du HCR, élabore des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la plupart des programmes du Plan d'action du Brésil, qui seront bientôt communiqués aux gouvernements et aux organisations de la société civile. La Déclaration d'action de San José, adoptée en juillet 2016, s'est appuyée sur le chapitre du plan d'action sur le Triangle nord de l'Amérique centrale, neuf pays prenant des engagements substantiels. Si le Plan d'action du Brésil s'est avéré être un cadre important pour assurer une protection et apporter des solutions, son utilisation peut encore être optimisée, en particulier dans les domaines de la solidarité et du partage de la responsabilité.

Accès à l'asile

Le HCR, avec les États de la région, continue à renforcer les capacités d'accueil, d'orientation et de réponse, ainsi que la préparation à l'intervention d'urgence et les partenariats avec les organisations nationales et internationales, pour faire face aux déplacements forcés. Les systèmes d'asile continuent d'être renforcés dans le cadre de l'Initiative assurance qualité en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, au Mexique, au Panama et au Pérou. L'Organisation travaille également avec les gouvernements à la promotion des alternatives à la détention. Cette année, plus de 2 400 demandeurs d'asile ont été hébergés dans huit centres d'accueil soutenus par le HCR au Mexique.

Au Mexique, un total de 725 nouvelles places ont été créées dans des centres d'accueil, avec des dispositifs spéciaux pour les familles, les personnes LGBTI, les femmes ayant des enfants, et les enfants séparés ou non accompagnés. Travaillant dans le cadre des programmes d'abris existants, le HCR a intensifié l'apport d'un soutien global aux demandeurs d'asile, incluant une orientation écologique et des conseils juridiques. Au Costa Rica, le HCR soutient la création de centres pour les migrants dans les zones frontalières et d'un abri pour les femmes survivantes de la SGBV et les demandeurs d'asile LGBTI. Le HCR a renforcé sa présence dans la zone frontalière du nord pour assurer l'enregistrement immédiat et l'accès effectif aux procédures de détermination du statut de réfugié.

² Mercado común del sur (Marché commun du Sud)

Solutions globales

En janvier 2017, le Gouvernement des États-Unis a annoncé une suspension de 120 jours de son programme d'admission de réfugiés et un réexamen des cas approuvés pour s'assurer qu'ils ne représentaient pas une menace pour la sécurité et le bien-être des États-Unis. En outre, le programme d'admission de réfugiés pour 2017 a été limité à 50 000 personnes, grave revers pour le programme de réinstallation du HCR.

D'autres États de la région ont maintenu un fort engagement envers le mécanisme régional de solidarité et de partage de la responsabilité pour les réfugiés. Le Sommet des leaders sur les réfugiés, qui s'est déroulé aux États-Unis en septembre 2016, a notamment débouché sur l'établissement du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents, fonds destiné à aider les pays à mettre en place des programmes de réinstallation ou des programmes d'accès complémentaires durables pour les réfugiés. L'Argentine, le Brésil et le Chili se sont engagés à recevoir des réfugiés, en particulier depuis la République arabe syrienne et le Triangle nord de l'Amérique centrale, et se sont déclarés intéressés par un soutien de ce fonds.

Le 31 janvier 2017, Mexico a promulgué sa constitution, qui intègre les réfugiés et les demandeurs d'asile comme bénéficiaires des programmes sociaux de la ville. Les personnes relevant de la compétence du HCR peuvent ainsi avoir accès aux programmes de formation pour l'emploi, aux possibilités de placement professionnel, aux bourses d'enseignement et à l'assurance-chômage.

En Colombie, le HCR soutiendra si possible le retour et la relocalisation des déplacés internes et aidera les autorités locales à légaliser les zones d'installation informelles de déplacés internes en milieu urbain.

Au Venezuela (République bolivarienne du), une opération a été lancée en décembre 2016 pour établir le profil des 168 500 Colombiens qui se trouvent dans le pays selon les estimations et qui peuvent avoir besoin de la protection internationale. Les résultats, qui sont attendus au deuxième trimestre 2017, seraient utilisés pour élaborer des politiques et des plans permettant de garantir l'accès des personnes ayant besoin de la protection internationale à des solutions et leur intégration dans les programmes sociaux nationaux. En Équateur, le HCR a signé un accord avec le Ministère de l'économie et de l'inclusion sociale pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les politiques et les programmes nationaux. Le HCR a également signé un accord avec les services de l'état civil prévoyant l'enregistrement des réfugiés, afin de faciliter leur accès aux services élémentaires et à un emploi formel. Cette procédure doit débiter d'ici la fin février 2017.

L'Argentine se prépare à recevoir les 50 premières familles syriennes dans le cadre du programme de visas humanitaires qui concrétise l'engagement d'accueillir 3 000 réfugiés syriens pris lors du Sommet des leaders sur les réfugiés organisé aux États-Unis. Le Chili a progressé dans ses préparatifs de réinstallation de 120 réfugiés syriens. Des représentants des deux pays ont assisté à une formation sur le renforcement des capacités et les leçons apprises organisée à Beyrouth en novembre 2016 pour soutenir ces programmes. Le Brésil prévoit d'instaurer un programme de parrainage privé pour recevoir 3 000 réfugiés syriens en 2017 et 2018, ainsi qu'un programme de réinstallation pour les réfugiés du Triangle nord de l'Amérique centrale. Des parrains privés ont déjà été trouvés pour quelque 1 000 réfugiés syriens, dont un petit nombre de mineurs non accompagnés.

L'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés a été lancée à Ottawa en 2016, réunissant quelque 90 participants, dont des groupes de parrainage, des délégués internationaux, des partenaires et des représentants gouvernementaux, afin de partager l'expérience du modèle de parrainage privé de réfugiés du Canada et d'élaborer des orientations et des outils pratiques pour d'autres pays qui envisagent d'adopter des programmes similaires. Cette initiative est dirigée par le Gouvernement du Canada, le HCR, l'Université d'Ottawa et les fondations Radcliffe et Open Society.

En 2016, le HCR a lancé le programme de dispositif de transfert à des fins de protection, qui a pour but l'évacuation humanitaire des personnes exposées à un risque élevé depuis El Salvador vers le Costa Rica, puis de là vers un pays de réinstallation. Un certain nombre de familles ont déjà profité de ce programme.

Éradication de l'apatridie

Des progrès importants ont été accomplis en République dominicaine depuis l'adoption de la Loi 169-14 en mai 2014 pour confirmer la nationalité dominicaine par la validation du certificat de naissance des personnes nées dans le pays de deux parents migrants. En novembre 2015, quelque 12 000 individus avaient obtenu leur certificat de naissance ou leur carte d'identité nationale. Des milliers d'autres auraient aussi reçu leurs documents d'état civil dominicains au cours du premier semestre 2016, bien que le présent rapport n'ait pas pu obtenir de chiffre officiel.

Le premier atelier régional sur le thème « Apatridie et nationalité pour les parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes » s'est tenu à Quito, en Equateur, en novembre 2016, mettant l'accent sur la nécessité d'adopter des lois globales pour assurer la protection des apatrides, y compris par la naturalisation. La naturalisation des apatrides a été inscrite dans la loi migratoire au Brésil, la loi sur la mobilité humaine en Équateur et la réglementation de l'état civil au Costa Rica.

En 2016, le Chili a abaissé de 21 à 18 ans l'âge minimum requis pour pouvoir acquérir la nationalité chilienne et a supprimé la limite d'âge pour les enfants réfugiés dont l'un des parents était devenu un national chilien.

Protection de l'enfant

L'année 2016 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'arrivées d'enfants non accompagnés depuis l'Amérique centrale dans les pays voisins et la région, si bien que la priorité a été accordée aux interventions de protection de l'enfant. Aux États-Unis et au Canada, la mise en œuvre de l'initiative globale intitulée « *Beyond detention*³ » a progressé et a aidé à trouver des alternatives à la détention des enfants. Si des progrès ont été accomplis dans l'identification des enfants ayant besoin de la protection internationale dans les pays de transit et de destination, les procédures d'identification et de détermination de l'intérêt supérieur devront être institutionnalisées.

Coopération régionale

En novembre 2016, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, en collaboration avec le HCR, a publié le rapport « Human Rights of Migrants, Refugees, Stateless Persons, Victims of Human Trafficking and Internally Displaced Persons: Norms and Standards of the Inter-American Human Rights System » sur les normes juridiques applicables aux personnes dans le contexte de la mobilité humaine. La Cour interaméricaine des droits de l'homme a accordé des mesures de prévention pour éviter l'expulsion de deux cas de victimes de la violence des gangs d'El Salvador qui avaient demandé l'asile aux États-Unis.

La Conférence régionale sur la migration s'est réunie à San Pedro Sula, au Honduras, en novembre 2016, et s'est concentrée sur le partage des responsabilités en matière de gestion de la migration, y compris des questions relatives à la protection des réfugiés. La conférence a également approuvé un ensemble de recommandations et de principes directeurs régionaux sur la protection et l'enregistrement des enfants et des adolescents en déplacement.

³ http://www.refugeecouncil.org.au/wp-content/uploads/2016/09/UNHCR_Beyond-detention_reports.png

C. Information financière

En octobre 2016, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé le budget de 145,6 millions de dollars E.-U. pour les Amériques en 2017. Fin 2016, le budget total pour les Amériques était de 139,1 millions de dollars E.-U., y compris un budget supplémentaire de 16,9 millions de dollars E.-U. pour couvrir les besoins dans le Triangle nord de l'Amérique centrale et le Mexique.
